

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

Metz, le 19 décembre 2016

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES PROCEDURE REFERE EXPERTISE EN DEMANDE

Ouverture de dossier 275,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE - REFERE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	550,00 €	
Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.	PM	
Eventuel mémoire complémentaire	PM	
Honoraires de plaidoirie	275,00 €	
Honoraires de vacation	550,00 €	
Eventuellement certificat de non appel	<u>PM</u>	
Sous-total		1 375,00 €

OPERATIONS D'EXPERTISE (Prévisionnel : 2 accédits)

Assistance aux 1ères opérations d'expertise n° 1	550,00 €	
Compte rendu des opérations d'expertise n° 1	412,50 €	
Honoraires de vacation n° 1	137,50 €	
Dire	275,00 €	
Etude du rapport, diligences et perspectives	<u>275,00 €</u>	
Sous-total		1 650,00 €

Assistance aux 2èmes opérations d'expertise	550,00 €	
Compte-rendu des opérations d'expertise n° 2	412,50 €	
Honoraires de vacation n° 2	<u>275,00 €</u>	
Sous-total		<u>1 237,50 €</u>

TOTAL HT 4 537,50 €

(TVA EN SUS)

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 2017 : 275,00 € HT

- ✍ Assignation complexe (3 à 10 UV)
- ✍ Procédure (Eventuelles conclusions ½ à 1 UV)
- ✍ Dire à Expert : ½ à 1 UV
- ✍ Expertise (Opérations complémentaires)
- ✍ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✍ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires